



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'assurance-chômage

Question écrite n° 37825

Texte de la question

M. Martial Saddier alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les inquiétudes suscitées par la mise en œuvre de la réforme de l'assurance-chômage le 1er juillet 2021. À partir du 1er octobre 2021, il sera désormais nécessaire d'avoir travaillé 6 mois au lieu de 4 sur les 24 derniers mois pour ouvrir des droits à l'assurance-chômage. Cette nouvelle disposition aurait d'importantes conséquences notamment pour les jeunes qui seraient les premiers impactés ainsi que pour les demandeurs d'emploi les plus précaires. Pour 38 % des bénéficiaires de l'assurance-chômage, cela se traduirait par une baisse des allocations de plus de 20 %. Près de 850 000 demandeurs d'emploi seraient ainsi très fortement touchés. Alors que le pays fait face à une crise sanitaire qui s'accompagne d'une crise économique d'une ampleur sans précédent, il souhaite connaître la position du Gouvernement quant à un éventuel report de la réforme de l'assurance-chômage.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37825

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2916

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)